



Communiqué

Manifestations du 18 septembre 2025

Suite aux manifestations qui se sont tenues le 18 septembre 2025 à Lausanne, la Municipalité tient à ouvrir un dialogue. En effet, après avoir entendu des récits manifestement très différents, notamment sur les violences qui ont opposé la tête du cortège de la manifestation pro-palestinienne à la police, il semble indispensable à la Municipalité d'initier une démarche dans une volonté d'apaisement. Il s'agira d'organiser un dialogue entre des représentants des participantes et participants à la manifestation, Amnesty International et le Corps de police. Des représentants des différents groupes politiques pourraient également être associés à cette réunion. Celle-ci sera organisée sitôt les contacts pris.

Droit de manifester

La Municipalité tient à rappeler les bases du droit de manifester en Suisse et la doctrine qui est la sienne. Depuis le 7 octobre 2023, presque toutes les autorisations de manifester à Lausanne ont fait l'objet de critiques d'un côté ou de l'autre. Il est donc essentiel de rappeler que la Municipalité de Lausanne n'autorise pas une manifestation en fonction de ses positions ou de ses affinités. Le droit de manifester repose sur le principe de la liberté d'expression avec pour seule limite le respect du droit suisse, et en particulier de la norme pénale antiraciste (article 261 bis CP), et des risques de troubles à l'ordre public. A l'heure où ces principes sont de plus en plus souvent contestés dans le débat public, il est essentiel de défendre, quoi qu'on pense des opinions exprimées, la liberté d'expression.

Appel au respect des populations civiles

S'agissant du conflit israélo-palestinien et de sa position, la Municipalité tient à rappeler [qu'elle s'est exprimée avec constance et dans une optique rassembleuse](#) sur le sujet autour de trois principes :

- la compassion avec toutes les victimes
- un attachement fort au respect du droit international, en particulier du droit humanitaire, dont notre pays est dépositaire
- le refus de toutes formes de discriminations, d'antisémitisme ou de racisme.

La Municipalité de Lausanne s'est toujours déclarée profondément choquée par l'attaque terroriste du Hamas du 7 octobre 2023 et le sort des otages. Elle a dénoncé la démesure de la riposte israélienne et des souffrances infligées à la population civile palestinienne. C'est dans ce cadre qu'elle a appelé le Conseil fédéral à parler d'une voix claire et forte, dans le respect de notre tradition humanitaire, et à tout mettre en œuvre sur le plan diplomatique en faveur de la reddition des otages, de la fin du blocus à Gaza, d'un cessez-le-feu immédiat, du démantèlement des colonies illégales, du respect du droit au retour, ainsi que de l'égalité pleine et entière entre les populations palestiniennes et israéliennes, pour laquelle une solution à deux Etats serait indispensable.



Pour rappel, l'état de famine a été déclaré à Gaza le 22 août 2025 par les Nations Unies et une commission d'enquête indépendante mandatée par l'ONU vient d'attester la commission d'un génocide sur cette bande territoriale.

La Municipalité demande par ailleurs au Conseil fédéral une réaction forte face à l'arrestation des membres de la flottille qui s'est produite, alors qu'ils et elles tentaient de rejoindre Gaza avec de l'aide humanitaire, dans les eaux internationales. Elle attend aussi du Conseil fédéral qu'il fasse tout ce qui est en son pouvoir pour protéger les membres de cette flottille qui comprend notamment une quarantaine de ressortissantes et ressortissants helvétiques dont trois venants de Lausanne.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 01

Lausanne, le 2 octobre 2025